

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
EN DATE DU 2 MAI 2017**

Relevé de conclusions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 2 mai 2017, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.
L'an deux mille dix-sept le deux mai à neuf heures la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie salle Gabriel Marty sous la présidence de Mme Corinne MASCALA, Présidente de l'université.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes MASCALA, RUIZ-GAZEN, MM. DE BISSY, De LAMY, DECAUDIN, Enseignants Collège A
Mmes GIRAUD, MAUREL, VALLES-PARLANGEAU, MM. MARTY, THEVENIN, TOURNIER, Enseignants Collège B
Mme GLINEL, M. FOURNIER, Etudiants
Mmes FERNANDEZ, PINOT-BUZET, SUAUDEAU, M. ROYER, Personnels BIATSS

AVAIENT DONNE PROCURATION :

M. BROUQUIERES à Mme GLINEL
M. DEVAUX à M. DECAUDIN
M. DONNADIEU à Mme MASCALA
Mme GAILLET à M. DE LAMY
Mme HOEPFFNER à M. DE LAMY
Mme RAULT à Mme GIRAUD
Mme MACORIG-VENIER à M. DE BISSY

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

M. ATTAL
M. ARLIN
M. BAQUER
M. BOSSE-FRANZINI
M. BOUZIDI
M. CALIMACHE
Mme DROUOT
Mme GARNACHO
Mme HAJAM
Mme LEHMANN
M. MARTIN
Mme MIETTE
M. MURAT-CRAIS
Mme ROMAT
Mme PRADIN
M. SAINT-PIERRE
M. SOUYRIS

ASSISTAIENT A TITRE CONSULTATIF

M. HEBRAUD, Directeur Général Adjoint des Services
Mme VRANCKX, IUT de Rodez
Mme BOURLIER, FCV2A
M. ARSEGUÉL, Professeur
M. GREGOIR, Directeur Ecole d'Economie de Toulouse
Mme CANCEL, OFIP
M. QUEROL, Doyen Faculté d'Administration et Communication
M. KENFACK, Doyen de la Faculté de Droit et Science politique
M. VAN DOOREN, Directeur du SCD

Mme SOURISSEAU, Maître de Conférences
Mme BOYAT, Directrice FOAD
M. GUIGNARD, Maître de Conférences
M. MARTINEZ, Maître de Conférences

Mme LOPEZ, Cabinet du Président assurait le secrétariat.

Mme MASCALA donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint avec 24 présents ou représentés, elle ouvre la séance à 9 h 10.

- **Approbation du relevé de conclusions de la séance du 7 mars 2017**

Adopté à l'unanimité

- **Arrêtés d'examen**

- **Administration et Communication**

Création

- **DU Classe préparatoire aux Etudes en L3 mention AES (CPL 3)**

Mme SOURISSEAU présente l'arrêté de création du Diplôme d'Université Classe préparatoire aux études en L3 (DU CP L3) mention Administration Economique et sociale. Elle rappelle qu'il s'agit d'une formation universitaire généraliste qui s'inscrit dans le cadre de la convention signée avec l'université de Beijing en Chine – University of International Business and Economics (UIBE). Cette formation permet aux étudiants d'améliorer leur niveau de français et d'acquérir des connaissances en économie, sociologie, droit, comptabilité, mathématiques et anglais et des compétences liées à la méthodologie universitaire française pour réussir en L3. Le DU est entièrement autofinancé à partir d'un effectif minimum de seize étudiants.

Adopté à l'unanimité

- **Avenants aux conventions cadre et d'application entre UT1 et University of International and Economics à Beijing (Chine) relative au CPL 3**

Mme SOURISSEAU présente les modifications des avenants à la convention cadre et d'application entre UT1 et UIBE qui intègrent la création du DU CP L3 entre les deux établissements.

Adopté à l'unanimité

Mme MASCALA informe les membres de la Commission de la prise en charge par Mme SOURISSEAU d'une action pour l'enseignement du français aux migrants.

Mme MASCALA a proposé au Rectorat que Mme SOURISSEAU s'occupe de cette mission placée sous l'égide de l'UFTMIP. Mme SOURISSEAU confirme qu'il s'agit d'une action mise en place sur la base du volontariat et précise que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Une réunion est prévue avec les vice-présidents des CFVU du site toulousain. Les migrants, actuellement en cours de sélection, pourront suivre une formation au français et poursuivre des études en France.

- **Département des Langues et Civilisations (DLC)**

Modifications

- **Module d'Anglais Complémentaire (MAC1)**
- **DU Langue Pratique DULP**
- **DU Langue de spécialité DULS**

M. MARTINEZ présente les modifications apportées dans les arrêtés d'examen qui portent sur la répartition du volume horaire et les modifications du contrôle des connaissances avec l'organisation d'une session

unique d'examen.

M. HEBRAUD demande au Département des Langues et Civilisations de rajouter dans le Contrôle des connaissances que les cas particuliers ou de force majeure soient prévus dans l'organisation d'une session unique d'examen.

Adopté à l'unanimité

- **Ecole d'Economie**

Modifications

M. GREGOIR présente l'ensemble des modifications des arrêtés de l'Ecole d'Economie :

- **L1, L2 et L3 mention Economie**

Mises à jour des mesures transitoires et ajout d'option.

Adopté à l'unanimité

- **Master 2 mention économie parcours Public Policy and Development**

Modifications d'intitulés et déplacements de cours.

Adopté à l'unanimité

- **Action Chine**

M. GREGOIR précise qu'il s'agit d'un Diplôme d'Université pour des étudiants sélectionnés en Chine : modifications d'horaires.

Adopté à l'unanimité

- **DU DEEQA**

Modifications des articles 2 et 3 portant sur la répartition des cours et modifications d'intitulés.

Adopté à l'unanimité

- **DU Magistère 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année**

Modifications de répartition des heures et des crédits.

M. HEBRAUD rappelle que lorsque les modifications des maquettes portent sur les crédits, il est nécessaire de prévoir les mesures transitoires pour des éventuels redoublants.

Adopté à l'unanimité

- **Formation continue validation des acquis et apprentissage**

Création

- **DU Métier et carrière – Sport professionnel**

M. ARSEQUEL présente la création du Diplôme d'Université Métier et carrière – Sport professionnel, formation élaborée en partenariat avec le Centre de formation du Stade Toulousain. Le diplôme d'université permettra à des joueurs professionnels d'acquérir l'ensemble de savoirs, savoir-être et savoir-faire indispensables à la maîtrise d'une carrière de sportif professionnel. Un sportif titulaire du DU Métier et carrière – sport professionnel pourra poursuivre sa formation et accéder à certains diplômes nationaux relevant de l'offre de formation d'UT1 Capitole. Les coûts financiers, correspondant aux frais de formation sont intégralement pris en charge par le Centre de Formation du Stade toulousain.

Mme SUAUDEAU fait remarquer que seul le volet droit du travail est développé et demande s'il ne serait

pas opportun de faire évoluer la maquette avec de la gestion.

M. ARSEGUEL est très favorable à cette proposition et pourrait faire évoluer la maquette en ce sens.

Mme SOURISSEAU demande s'il y a un minimum requis pour s'inscrire à cette formation. M. ARSEGUEL répond par la négative.

Adopté à l'unanimité

- Convention Métier et carrière – sport professionnel

M. ARSEGUEL présente la convention de partenariat de création d'un Diplôme universitaire « Métier et carrière – Sport professionnel » entre l'université Toulouse 1 Capitole et le Centre de Formation Professionnelle du Stade Toulousain Rugby.

Adopté à l'unanimité

Mme MASCALA tient à remercier tout particulièrement M. ARSEGUEL pour l'ensemble de son action dans les négociations avec le Stade Toulousain pour cette création de diplôme.

Modifications

- DU Droit, évaluation, audit de l'action publique locale

Mme BOURLIER présente les modifications apportées à l'arrêté d'examen du DU Droit, évaluation, audit de l'action publique locale (DU DEA-APL) : modifications pour l'admission et la validation, changement d'intitulés.

Adopté à l'unanimité

- Formation Ouverte et à Distance (FOAD)

Modifications

- Master mention Droit Social FOAD – 1^{ère} année

Mme BOYAT présente les modifications pour la formation : inversions de blocs d'UE du 1^{er} au 2^{ème} semestre.

Adopté à l'unanimité

- Informatique

Modifications

- Licence 3 MIASHS parcours MIAGE

Mme PINOT-BUZET présente les modifications apportées à l'arrêté de la Licence 3 MIASHS : modification de l'article portant sur l'annualisation des enseignements, suppression des mesures transitoires, modification des évaluations de l'UE2.

Mme MASCALA s'interroge sur l'annualisation des enseignements.

Mme PINOT-BUZET rappelle qu'il s'agit essentiellement de cours pour un public en cours du soir en formation continue. Elle confirme que les crédits sont rattachés à des semestres mais que les enseignements sont annualisés avec une délibération annuelle pour chaque semestre.

Mme GLINEL (UNI) demande comment les étudiants ont connaissance de leurs résultats en cours d'année.

Mme PINOT-BUZET rappelle qu'il s'agit d'évaluations en contrôle continu et que les étudiants ont connaissance de leurs notes au fur et à mesure.

Adopté à l'unanimité

- Master 1 MIAGE parcours IDP ITN

- **Master 1 MIAGE parcours IM**
- **Master 1 MAIGE parcours 2IS**

Mme PINOT-BUZET présente la modification apportée aux articles relatifs à la session 2 avec l'ajout d'une phrase précisant : « Si la note de première session de contrôle continu est inférieure à 10/20, la note attribuée lors de la session de rattrapage sera attribuée à toute la matière (contrôle terminal et contrôle continu). »

M. DE LAMY s'interroge sur les cas d'étudiants qui ne seraient pas assidus en contrôle continu et qui récupèreraient une note en épreuve terminale.

Mme PINOT-BUZET répond qu'il n'y a pas de problème d'assiduité des étudiants mais que le cas de l'étudiant qui aurait un zéro par défaut d'assiduité peut être visé dans l'arrêté.

M. DE LAMY demande qu'une phrase visant les étudiants non assidus soit rajoutée : « en cas de 0 sur 20 en cas de manque d'assiduité, la note de zéro serait rapportée ».

Mme VALLES-PARLANGÉAU demande que la modification soit apportée uniquement sur les masters qui ne sont pas coaccrédités avec l'université Paul Sabatier. L'université devra valider cette modification pour ses diplômes. Le vote sur les diplômes coaccrédités sera reporté à une prochaine CFVU.

Vote sur les masters 1 de l'université Toulouse 1 Capitole : Adopté à l'unanimité

- **Master 2 MIAGE parcours IDP**
- **Master 2 MIAGE parcours ITN**

Mme PINOT-BUZET présente les modifications :

- Article 2 : ouvrant l'accès à la formation aux signataires d'un contrat de professionnalisation
- Article 7 : précision sur les dispositions relatives à la mission en entreprise des étudiants en alternance.
- Modifications d'intitulés des semestres, des UE et matières pour répondre aux spécificités de l'accueil d'un public alternant

Adopté à l'unanimité

- **IUT de Rodez**

Modifications

Mme VRANCKX présente les modifications des arrêtés de l'IUT :

- **DUT GEA**

Ouverture d'une option en apprentissage dès la rentrée prochaine.

- **DUT Information – Communication**

Modification de la maquette dans le cadre des 20 % d'adaptation locale autorisée par le Programme Pédagogique National : clarification des intitulés, modifications de coefficients, inversion d'enseignements entre les semestres 3 et 4.

Adopté à l'unanimité

- **Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion – Mention Métiers de la Qualité parcours type animateur Qualité**

Réorganisation des enseignements au semestre 6 : suppression d'une UE, redistribution des crédits et des coefficients, modifications d'intitulés. Ces modifications n'ont aucun impact en termes de volume horaire.

Adopté à l'unanimité

- **Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion – Mention Métiers de l'informatique : conception, développement et tests de logiciels parcours type**

Multimédia – Mobilité - Sécurité

Les modifications visent essentiellement à assurer l'assiduité en cours et à diminuer un phénomène d'absentéisme croissant aux examens. Modification d'un enseignement et un changement de coefficients.

Adopté à l'unanimité

- **Convention pour avis**

- **Accord de coopération entre UT1 (UFR Droit) et l'Université Hassan II de Casablanca (Maroc)**
- **Convention d'application entre UT1 (UFR Droit) et l'Université Hassan II de Casablanca (Maroc)**

M. KENFACK présente l'accord de coopération et la convention d'application entre l'université Toulouse 1 Capitole et l'université Hassan II de Casablanca visant à faciliter les séjours de recherche dans l'université d'accueil plus particulièrement dans un ou plusieurs laboratoires d'accueil au sein de l'Ecole Doctorale.

- **Accord de coopération entre UT1 (UFR Droit) et l'Université de Yaoundé II (Soa - Cameroun)**
- **Convention d'application entre UT1 (UFR Droit) et l'Université de Yaoundé II (Soa - Cameroun)**

M. KENFACK présente l'accord de coopération et la convention d'application qui permettront d'approfondir les coopérations entre les deux établissements dans le cadre de la formation et de la recherche scientifique et de mettre en place un échange d'étudiants.

M. QUEROL précise qu'une autre université de Yaoundé serait désireuse d'établir des conventions similaires avec la Faculté d'Administration et Communication.

Mme MASCALA fait part de la difficulté pour les centres de recherche en Droit d'accueillir les étudiants dans le cadre de ces programmes doctoraux.

- **Convention de coopération entre UT1 (UFR Droit) et l'Université Saint-Louis (Law School) (Missouri – USA)**

M. KENFACK précise qu'il s'agit d'un programme d'échange d'au maximum 5 étudiants de master en droit. Les étudiants de l'université de Saint Louis effectueront le premier semestre de l'année universitaire à l'université Toulouse Capitole et les étudiants d'UT1 effectueront le second semestre à l'université de Saint Louis. Les étudiants paieront les droits d'inscription dans leur université d'origine et devront avoir le niveau de langue requis par l'université d'accueil (niveau B2 minimum pour les francophones).

M. DE LAMY demande s'il ne faudrait pas prévoir un responsable pédagogique spécifique pour ces étudiants. M. KENFACK prend note de cette demande.

- **Convention entre UT1 (UFR Droit) et l'Université La Sagesse (Furn-El-Chebak – Liban) Double diplôme**

M. KENFACK précise qu'il s'agit d'une convention de coopération pour la mise en place d'un double diplôme qui conduira à la délivrance d'un titre de DEA Juriste International d'Affaires par l'ULS et du Master 2 Juriste international par UT1. Le programme d'échange de 5 étudiants maximum de chaque université pourra être le point de départ de mise en place de travaux de recherche communs ou de cotutelles de thèses. Une commission spécifique de suivi pédagogique devra être mise en place pour ces étudiants.

Vote sur les conventions présentées par la Faculté de Droit et Science Politique :

Adopté à l'unanimité

- **Convention entre UT1 (UFR Droit) et le Lycée Toulouse Lautrec de Toulouse (passerelles entre le BTS Notariat et la Licence droit et la Licence professionnelle métiers du notariat)**

M. KENFACK présente ce projet de convention de partenariat avec le Lycée Toulouse Lautrec pour mettre

en place des passerelles entre le BTS Notariat et l'Université. Les filières de l'université concernées par cet accord sont la L1 mention Droit parcours type Droit, la L2 mention Droit parcours type Droit voir la L3 mention Droit parcours type Droit et la Licence professionnelle Métiers du Notariat « parcours Rédacteurs d'actes » (L3). Pour le lycée, une réorientation de certains étudiants de L1 mention Droit parcours type droit semestre 1 non validé en BTS Notariat 1^{ère} année dans le cadre de la « bourse à la réorientation ».

Mme SUAUDEAU demande des précisions sur le dispositif. M. KENFACK répond qu'il s'agit d'une mise à niveau sous la forme d'un tutorat d'accompagnement.

Adopté à l'unanimité

Mme MASCALA remercie Monsieur KENFACK pour les actions qu'il a menées à l'université en qualité de Doyen de la Faculté de Droit et Sciences Politiques.

- **Convention entre l'UT1 (UFR Administration et Communication) et le Lycée Toulouse Lautrec de Toulouse (passerelles entre le BTS MUC et la Licence AES et la Licence Professionnelle AES)**

M. QUEROL présente la convention de partenariat visant à développer des passerelles entre le BTS Management des Unités Commerciales (MUC) et la licence AES et la licence professionnelle (L3) mention Commerce et distribution « Management d'une unité commerciale, produits alimentaires ». Les établissements s'engagent à mettre en place un dispositif d'accueil, d'orientation et d'échange d'informations dans le but de faciliter le choix d'étude des lycéens et étudiants.

Adopté à l'unanimité

• Questions diverses

M. TOURNIER rappelle que l'UNJF est à la recherche de spécialistes en droit des fondations. Mme MASCALA relaiera l'information auprès de M. RAPP et de la Faculté de Droit.

Mme SUAUDEAU demande des informations sur les pré-sélections des dossiers du PIA3.

Mme MASCALA répond que deux projets d'UER ont été déposés par UT1 :

- Projet "Toulouse Law Tech", M. RAPP
- Projet "Chess", M. HEGE

Au total, seize projets d'UER ont été présentés sur le site Toulousain. Après évaluation, douze ou treize projets devraient obtenir le label de la COMUE. Mme MASCALA précise que si les projets de l'université n'obtenaient pas le label de la COMUE, les projets seraient remontés au Ministère via l'établissement. La date de remontée au Ministère a été décalée à la demande de la CPU à fin juin.

M. DE LAMY rappelle qu'il y aura aussi quatre dossiers présentés pour les « Nouveaux cursus à l'université » :

- 1 à l'IAE
- 2 à TSE
- 1 à la Faculté de droit

Mme MASCALA précise que dans le PIA3, le thème « Sécurité défense » existe et qu'UT1 qui a un master spécialisé dans ce domaine pourrait candidater à ce projet. Ce dossier serait piloté par M. LABATUT.

Fin de la séance à 11 h 35.